

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

**Absent excusé** : ROMATIF Julien (pouvoir à GENTIL Dominique)

**Date de la convocation** : 19 février 2021

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Tarif de location des salles communales

**Monsieur le Maire propose** au Conseil Municipal de revoir les tarifs pour :

- la location de la Salle Plissonnier et ses annexes suivant le tableau ci-dessous :

	Location pour le week-end	Location pour la seule partie de l'office/bar La demi-journée
Prix associations locales à but non lucratif	Gratuit	Gratuit
Prix habitants	170 euros plus 30 euros en période hivernal du 15/10 au 15/04	50 euros
Prix aux extérieurs Associations et Particuliers	500 euros plus 30 euros en période hivernal du 15/10 au 15/04	100 euros
Caution Associations locales et habitants et Associations et particuliers extérieurs	500 euros à la signature du contrat 150 euros pour nettoyage	200 euros à la signature du contrat 100 euros pour nettoyage

Les activités à but lucratif (exemple : ASTA, YOGA et toute nouvelle activité) devront intégrer l'AADP (Association d'Animation De Primarette) pour bénéficier de la gratuité de la salle, à défaut un forfait annuel de 200 € sera demandé.

Envoyé en préfecture le 11/03/2021

Reçu en préfecture le 11/03/2021

Affiché le

ID : 038-213803240-20210311-2021\_011-DE

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré,  
**Accepte** la proposition de Monsieur le Maire par 14 voix pour.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 février 2021

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

